

– COMMUNE DE LUDESSE –  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 03/12/2020**  
**Réuni en session ordinaire**

Présents : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, AUDIGIER Delphine, DESCAMPS Stéphane, GIET Christopher, GUILLAUME Sandrine, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, MAHINC Didier, PIOL Boris, VIDAL Elisabeth.

Date de la convocation : 26 novembre 2020.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h.

Virginie JAMOT est désignée secrétaire de séance.

**1. Subventions 2021**

Proposition dossier :

Projet d'aménagement d'un espace public Place du Chanvre.

Dépense Totale	DETR 2021	DEPARTEMENT FIC 2021	REGION	COMMUNE
144 070,77 € HT (avec acquisition)	30 %	25 % x 1,16 Soit 29 %	Taux maxi 50 %	20 % minimum
<b>Travaux</b> : 129 070,77 €			Bonus relance	
<b>Dépenses d'ingénierie</b> : 3 000,00 €	42 321,23 €	40 910,52 €	Engagement à lancer les travaux au plus tard le 30 juin 2021 (ordre de service)	29 143,45 € + TVA
<b>Autres (imprévus)</b> : 9 000,00 €	(dépense subventionnable 141 070,77 €)	(dépense subventionnable 141 070,77 €)		

020	06		Taux :
<b>Acquisitions</b> : 3 000,00 €	Hors acquisition	Hors acquisition	22 %
Si nécessaire implantation sur 6 parcelles à acheter surface totale 555 m². Devis ou attestation à fournir.			31 695,57 €

Des parcelles similaires ont été achetées dernièrement au prix de 2,15 € le m².

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour toutes démarches nécessaires à l'obtention de ces financements.

VOTE :	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------	-----------	------------	----------------

**2. Fonds de concours API**

Enveloppe de 80 000 € pour Ludesse pour la période 2020 – 2025.

**Conditions de recevabilité :**

**Le dossier de demande de fonds de concours devra obligatoirement contenir les éléments suivants :**

- **L'objet du projet** subventionnable : la demande devra indiquer la nature du projet. L'équipement concerné devra revêtir la qualité d'une immobilisation corporelle, dont l'achat ou la réalisation sera comptabilisée aux chapitres 21 ou 23 du budget communal.
- **Le plan de financement du projet communal, ainsi que la délibération du conseil municipal l'autorisant et validant la demande de fonds de concours.**
- **Les arrêtés attributifs de subvention des autres financeurs.**
- **La justification de la disponibilité des crédits budgétaires communaux.**

La commune devra attester de l'inscription à son budget du projet subventionné. A cet effet, elle produira le ou les documents budgétaires au titre desquels les crédits ont été inscrits, elle produira également un état de consommation des crédits à la date d'envoi de ces documents.

Une fois ces conditions remplies, le dossier sera recevable en la forme. **C'est la date de réception du dernier document à produire, qui sera retenue pour le rang d'inscription du fonds de concours.** Les fonds de concours seront donc notifiés dans cet ordre logique, jusqu'à concurrence de l'enveloppe disponible.

Règle du 50/50 % entre commune et groupement, participation minimale au projet de 20 % par la commune maître d'ouvrage.

Dépense Totale HT	API Fonds de concours 50 % Maxi	COMMUNE (20 % minimum) 50 %
Objet du projet : Camion benne Montant : 28 500,00 €	50 % 14 250 €	14 250,00 € + TVA
Objet du projet : Matériel espaces verts Montant : 2 691,00 €	50 % 1 345,50 €	1 345,50 € + TVA
Objet du projet : Vidéo projecteur Montant : 375,38 €	50 % 187,69 €	187,69 € + TVA
Total 31 566,38 €	15 783,19 €	15 783,19 € + TVA

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 3. Achat poteau de basket – Inscription de dépenses en Investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il serait possible d'acquérir un poteau de basket, pour un montant de 380,00 € TTC, vendu par la mairie de Coudes.

Le prix unitaire de cet équipement étant inférieur à 500 € TTC, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir ce poteau de basket à la mairie de Coudes

- demande l'inscription de cette dépense en investissement, étant donné que cette acquisition revête un caractère de durabilité,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020, par décision modificative.

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 4. Perte d'une recette – admission en non-valeur

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal qu'un locataire d'un logement communal a saisi la Commission de surendettement des particuliers, suite à des dettes, et notamment à l'encontre de la Commune de Ludesse, pour son loyer et ses charges. Son dossier a été orienté en procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Les créances pour la Commune de Ludesse ont été arrêtées à 4 384,76 €.

Le jugement en date du 24 septembre 2020 pour absence d'actif entraîne l'effacement de toutes les dettes du locataire.

Il convient donc de se prononcer pour admettre cette créance en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Ludesse :

- Admet la somme de 4 384,76 € en non-valeur, correspondant aux titres de loyers et charges de septembre 2018 à juin 2020.
- Autorise le Maire à mandater la somme de 4 384,76 € à l'article 6542 – pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes.

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 5. DÉCISIONS MODIFICATIVES / BUDGET 2020 :

#### Crédits achat de matériel, travaux traverse route de Chaynat / créances en non valeur

Décision Modificative – Vote de crédits supplémentaires Investissement – Achat poteau de basket (400 €) – travaux traverse route de Chaynat 2<sup>ème</sup> partie du trottoir – subvention amendes de police.

Virement de crédits Fonctionnement – crédits pertes sur créances irrécouvrables, créances en non-valeur (4 385 €).

#### CREDITS A OUVRIR - dépenses

Imputation	Nature	Montant
21 / 2188 / 110	Autres immobilisations	1 400,00
23 / 2315 / 134	Installations, matériel et outillage	6 100,00
<b>Total</b>		<b>7 500,00</b>

### CREDITS A OUVRIR - recettes

Imputation	Nature	Montant
13 / 1342 / 134	Subventions / Amendes de police	7 500,00
<b>Total</b>		<b>7 500,00</b>

### CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
65 / 6542	Pertes sur créances irrécouvrables	4 385,00
<b>Total</b>		<b>4 385,00</b>

### CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
022	Dépenses imprévues	4 385,00
<b>Total</b>		<b>4 385,00</b>

VOTE :	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------	-----------	------------	----------------

### QUESTIONS DIVERSES

#### DIF Elus

Droit Individuel à la Formation des élus locaux : délibération établissant les conditions d'exercice du droit à la formation des élus municipaux (plan de formation, tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune – montant dédié à la formation au minimum égal à 2 % du montant total des indemnités allouées aux membres du conseil)

Plan de formation : à déterminer pour fin février 2021.

#### Mur de soutènement parking de l'école

Nécessité de consolidation, travaux à prévoir rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.